



15 mars 2023
communiqué de presse

Titres-services

La santé des aide-ménagères n'a pas de prix

Le 30/01, l'inspection sociale Bien-être au travail tirait la sonnette d'alarme quant à la situation des aides ménagères.

A la demande du Ministre Dermagne, patrons et syndicats du secteur des titres-services recevaient les résultats accablants d'une enquête, relative au bien-être, menée auprès des entreprises du secteur. Ce rapport soulevait de nombreux manquements et infractions à la législation sur le bien-être. ([Résultats de l'enquête](#))

Suite à ces constats, les organisations syndicales ont demandé des garanties légitimes aux employeurs : la reconnaissance du rapport de l'inspection, le respect des obligations pointées par la législation et un retrait de l'agrément aux entreprises qui ne respectent pas les règles.

Malgré cette situation alarmante, force est de constater que les réponses apportées par les 3 organisations patronales à nos demandes sont insuffisantes.

Manque de respect

En résumé, les entreprises titres-services sont dans le déni le plus complet. Elles font fi des recommandations de l'inspection sociale et ne montrent aucun signe de bonne volonté pour améliorer la santé des aide-ménagères.

Il s'agit d'un manque d'intérêt flagrant des employeurs à l'égard du bien-être des aide-ménagères.

Quand l'intérêt financier prime sur la santé

Cela démontre clairement ce que les organisations syndicales dénoncent depuis de nombreuses années dans le secteur des titres-services.

Dans un secteur largement subsidié (70% de subsides par heure de travail), nous devons une nouvelle fois constater que seul l'intérêt financier des entreprises prévaut sur la santé des travailleurs.

Ces mêmes employeurs qui se plaignent d'un taux d'absentéisme important ainsi que de la pénurie de main d'œuvre ne veulent pas apporter de solution structurelle à ces problèmes !

Dans son communiqué de presse du 30/01/2023, Federgon déclarait : « la sécurité des aide-ménagères est une priorité absolue ». Force est de constater que ce n'est malheureusement qu'une déclaration vide de sens.

Il est maintenant du ressort des pouvoirs subsidiaires d'assumer la responsabilité des travailleurs.

La santé des aide-ménagères n'a pas de prix !

Pour plus d'information sur notre campagne « Ma santé n'a pas de prix » :

<http://www.masanténapasdeprix.be>